

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 JUIN 2018 à 10h00 à la Maison des Communes à PAU

DG/LB

Sur convocations envoyées le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-six juin deux mille dix-huit à dix heures à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. HIRIART.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	DE CORAL Odile, Maire d'URRUGNE	
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	Excusé	JACOTTIN Arnaud, Adjoint au Maire de BILLÈRE	
BAUCE Michelle, Adjointe au Maire de LAGOS	Présente	DUIZIDOU David, Maire de THÈZE	
BERNOS André, Maire d'AGNOS	Excusé - Pouvoir donné à M. INCHAUSPÉ	DEMAISON Idelette, Maire de BELLOCOQ	
CASSOU Michel, Maire de PARDIES-PIÉTAT	Excusé - Pouvoir donné à M. HIRIART	CUYAUBÉ Michel, Maire de SÉVIGNACQ	
COUROUAU Francis, Conseiller municipal d'ARUDY	Excusé	MARTINS Isabelle, Conseillère municipale de BILLÈRE	
DELGUE Lucien, Maire d'ARMENDARITS	Excusé	CALDERONI Jean-Louis, Adjoint au Maire de BIZANOS	Excusé
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	CASSOU-LALANNE Claude, Maire de CLARACQ	
FERRATO Claude, Maire d'ARESSY	Excusé	GAIRIN Marc, Maire de MOMY	
FINZI Arthur, Maire de SAINT-CASTIN	Présent	IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS	
FOURCADE Anne-Marie, Maire de MONTARDON	Présente	RHAUT Jean-Christophe, Adjoint au Maire d'ASSAT	
GARCIA Philippe, Maire d'ARTHEZ-DE-BEARN	Excusé	SALANAVE-PÉHÉ Yves, Maire de MONEIN	Présent
HIRIART Michel, Maire de BIRIATOU, Président	Présent	ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES	
HUNAUT Francis, Maire de NAVAILLES-ANGOS	Présent	GARGUIL Jean-Pierre, Adjoint au Maire de LONS	
INCHAUSPÉ Beñat, Maire d'HASPARREN	Présent	CAUHAPÉ Pierre-Félix, Maire de LESCUN	
IRUMÉ Jacques, Maire d'IROULÉGUY	Excusé	CARASCO Olivier, Conseiller municipal de MAULÉON-LICHARRE	
MILLET-BARBÉ Lucius, Conseiller municipal d'ANGLET	Présent	DALÉAS Annie, Adjointe au Maire de LONS	
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	ARRIBES André, Maire de BIZANOS	
VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE	Présent	MANDAGARAN Arnaud, Maire d'AMENDEUIX-ONEIX	
Représentants des établissements publics			
BEHOTÉGUY Maïder, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Présente	ESCALÉ Francis, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY	
LACRAMPE Daniel, Président de la Communauté de Communes du HAUT-BÉARN	Excusé	CANTON Marc, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY	
MIMIAGUE Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BÉARN	Excusé - Pouvoir donné à Mme FOURCADE	CASAU BON Jean-Paul, Président de la Cté de Communes de la VALLÉE d'OSSAU	
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants du Département et des communes			
BERGÉ Geneviève, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh	Excusée		
CABANE Marc, Adjoint au Maire de PAU	Présent		
DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée – Pouvoir donné à M. MILLET-BARBÉ		
LAHORE Isabelle, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanèrès	Excusée – Pouvoir donné à M. PATRIARCHE		
Collège des établissements publics			
BERNOS Michel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de PAU-BÉARN-PYRÉNÉES	Excusé – Pouvoir donné à M. FINZI	POUEYTO Josy, Administrateur du CCAS DE PAU	
POCQ Jean-Bernard, Vice-Président du CCAS DE BAYONNE	Excusé	DAGUERRE Régine, Membre du conseil d'administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur, M. SBIHI, Directeur adjoint, Mme ARRIVILLAGA, Responsable de la Direction Expertise juridique et instances consultatives, Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi et recrutement, Mme WITTERKOËR-BÉNÉDICT, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail et Mme BARADAT, Responsable du Secrétariat de direction.

M. SANZ assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence à cette réunion du Conseil d'Administration.

Il présente l'ordre du jour qui a été fixé en réunion du Bureau le 29 mai dernier et auquel un additif a été ajouté : la question de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour le personnel du Centre de Gestion.

Ordre du jour :

I. AXES TRANSVERSAUX.....	3
A. RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET RÉSULTATS COMPTABLES 2017	3
B. VEILLE JURIDIQUE MUTUALISÉE ENTRE CDG AU NIVEAU DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE.....	3
II. QUESTIONS FINANCIÈRES	3
A. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017.....	3
B. AFFECTATION DU RÉSULTAT	4
C. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018.....	4
D. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2018	4
III. DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES	4
A. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – VOTE PAR CORRESPONDANCE GÉNÉRALISÉ POUR LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP).....	4
B. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS	5
C. DÉSIGNATION D'ÉLUS SUPPLÉANTS POUR ASSISTER LE JUGE ADMINISTRATIF LORS DE TIRAGES AU SORT DANS LE CADRE DE CONSEILS DE DISCIPLINE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP).....	6
IV. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT	6
A. DIPLÔMES UNIVERSITAIRES.....	6
B. DÉCOMPTÉ DÉFINITIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS POUR L'ANNÉE 2016	7
C. ESTIMATIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2017.....	7
V. QUESTIONS DE PERSONNEL	8
A. MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE POUR LE PERSONNEL DU CDG 64.....	8
B. PLAN ET RÈGLEMENT DE FORMATION	8
C. TABLEAU DES EMPLOIS	8
D. POSTES POUR LE PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES	9
VI. COMPTE-RENDU DE L'USAGE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT	9

I. AXES TRANSVERSAUX

A. RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET RÉSULTATS COMPTABLES 2017

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activités et les résultats comptables 2017. Ce document sera transmis à l'ensemble des collectivités affiliées et adhérentes par voie dématérialisée et inséré sur le site Internet du Centre de Gestion.

Le rapport d'activités et résultats comptables 2017 est accessible en cliquant sur l'image ci-dessous :



B. VEILLE JURIDIQUE MUTUALISÉE ENTRE CDG AU NIVEAU DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de ses membres, d'adhérer à la veille juridique mutualisée du CDG 33 tout en conservant l'expertise au niveau local.

Le coût annuel de fonctionnement de la veille juridique pour le CDG 64 est estimé à 5 006 €.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

A. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

1. COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion, présenté par le Trésorier public, est conforme au compte administratif de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier public pour l'exercice 2017.

2. COMPTE ADMINISTRATIF

Compte tenu du versement du FIPHFP de 350 047 €, la section de fonctionnement présente un excédent de 604 479,97 €.

La section d'investissement présente un déficit de 56 976,51 € ; on constate également 35 710,00 € de restes à réaliser portant le déficit à 92 686,51 €.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. INCHAUSPÉ, 1^{er} Vice-président, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2017, dressé par M. HIRIART, Président du Centre de Gestion.

B. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de ses membres :

- de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 5 082 828,90 €, en section de fonctionnement au compte 002 et d'affecter 5 500,00 € en investissement au compte 1068,
- de reporter l'excédent d'investissement, soit 1 092 170,51 € en section d'investissement au compte 001.

C. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Le Conseil d'Administration adopte le budget supplémentaire 2018. Le budget primitif et le budget supplémentaire représentent au total :

- Fonctionnement : 6 353 760 €
- Investissement : 647 201 €

D. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2018

Les dépenses d'investissement passées après l'adoption du budget primitif 2018 complètent le tableau d'amortissement 2018 qui est approuvé par le Conseil d'Administration.

III. DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES

A. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – VOTE PAR CORRESPONDANCE GÉNÉRALISÉ POUR LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP)

Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) ont été fixées au 6 décembre 2018 par arrêté ministériel du 4 juin 2018.

Lorsqu'une CAP ou une CCP est placée auprès d'un centre de gestion, le Centre de Gestion peut décider, après consultation des organisations syndicales siégeant à cette CAP ou à cette CCP, que tous les électeurs votent par correspondance. Les organisations syndicales ont émis un avis favorable et unanime sur ce point le 19 mars 2018.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, que l'ensemble des agents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion relevant des CAP et des CCP de catégories A, B et C voteront par correspondance pour le renouvellement des représentants du personnel lors du scrutin du 6 décembre 2018.

B. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) ET DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS

Des Commissions Consultatives Paritaires fonctionneront auprès du Centre de Gestion à compter de 2019 pour les contractuels de droit public de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au CDG 64 (2 136 contractuels de droit public au 01/01/18).

Il y aura trois Commissions Consultatives Paritaires : 1 en catégorie A, 1 en catégorie B et 1 en catégorie C.

Pour le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, le nombre de représentants des collectivités par catégorie hiérarchique est le suivant :

- **CATÉGORIE A** : 4 titulaires – 4 suppléants. Le nombre de contractuels gérés se situe dans la tranche d'effectifs au moins égal à 100 et inférieur à 250 contractuels de droit public (193 agents contractuels au 01/01/2018).
- **CATÉGORIE B** : 5 titulaires – 5 suppléants. Le nombre de contractuels gérés se situe dans la tranche d'effectifs au moins égal à 100/250 et inférieur à 250/500 contractuels de droit public (257 agents contractuels au 01/01/2018).
- **CATÉGORIE C** : 8 titulaires – 8 suppléants. Le nombre de contractuels gérés se situe à plus de 1 000 contractuels de droit public (1 686 agents contractuels au 01/01/2018).

Dans chaque catégorie, le Président compte pour un membre. Il désignera un élu suppléant du Conseil d'Administration pour le remplacer le cas échéant. Il s'agira d'un Vice-président.

Par ailleurs, est désigné dans chaque CCP un élu titulaire ainsi qu'un élu suppléant pouvant être amenés à participer au tirage au sort des représentants de l'Administration dans le cadre des conseils de discipline. Ce tirage au sort est organisé sous la présidence d'un magistrat du Tribunal Administratif en présence d'un représentant du personnel.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte la composition des Commissions Consultatives Paritaires suivante :

▪ Commission Consultative Paritaire de Catégorie A :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Michel HIRIART, Maire de BIRIATOU, Président Jean-	Michel DESSERÉ, Maire de LEMBEYE
Anne-Marie FOURCADE, Maire de MONTARDON	Lucius MILLET-BARBÉ, Conseiller municipal d'ANGLET
Patricia ARRIBAS-OLANO, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN—DE-LUZ	Maïder BÉHOTEGUY, Vice-présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Beñat INCHAUSPÉ, Maire d'HASPARREN	Vanessa HORROD, Adjointe au Maire de LONS

- ➔ Élus désignés pour participer aux tirages au sort dans le cadre des Conseils de discipline des CCP de catégorie A :
Titulaire : Anne-Marie FOURCADE / Suppléante : Vanessa HORROD

▪ **Commission Consultative Paritaire de Catégorie B :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel HIRIART, Maire de BIRIATOU, Président	Beñat INCHAUSPÉ, Maire d'HASPARREN
Anne-Marie FOURCADE, Maire de MONTARDON	Patricia ARRIBAS-OLANO, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ
Lucius MILLET-BARBÉ, Conseiller municipal d'ANGLET	Jean-Paul CASAUBON, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU
Lucien DELGUE, Maire d'ARMENDARITS	Maïder BÉHOTEGUY, Vice-présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
Jean-Pierre MIMIAGUE, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS-EN-BÉARN	David DUIZIDOU, Maire de THÈZE

➔ Élus désignés pour participer aux tirages au sort dans le cadre des Conseils de discipline des CCP de catégorie B :
Titulaire : Jean-Pierre MIMIAGUE / Suppléante : Anne-Marie FOURCADE

▪ **Commission Consultative Paritaire de Catégorie C :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel HIRIART, Maire de BIRIATOU, Président	Arthur FINZI, Maire de SAINT-CASTIN
Michelle BAUCE, Adjointe au Maire de LAGOS	Alain SANZ, Maire de RÉBÉNACQ
Odile DE CORAL, Maire d'URRUGNE	Alain VIGNAU, Maire de BEUSTE
Maïder BÉHOTEGUY, Vice-présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Claude FERRATO, maire d'ARESSY
Vanessa HORROD, Adjointe au Maire de LONS	Idelette DEMAISON, Maire de BELLOCQ
Anne-Marie FOURCADE, Maire de MONTARDON	Jean-Michel DESSÉRÉ, Maire de LEMBEYE
Beñat INCHAUSPÉ, Maire d'HASPARREN	Patricia ARRIBAS-OLANO, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ
Daniel LACRAMPE, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Michel CASSOU, Maire de PARDIES-PIÉTAT

➔ Élus désignés pour participer aux tirages au sort dans le cadre des Conseils de discipline des CCP de catégorie C :
Titulaire : Michelle BAUCE / Suppléant : Arthur FINZI

C. DÉSIGNATION D'ÉLUS SUPPLÉANTS POUR ASSISTER LE JUGE ADMINISTRATIF LORS DE TIRAGES AU SORT DANS LE CADRE DE CONSEILS DE DISCIPLINE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, désigne les élus suppléants pouvant être amenés à participer aux tirages au sort dans le cadre des Conseils de discipline des Commissions Administratives Paritaires en cas d'empêchement de l' élu titulaire :

- Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie A : Mme Vanessa HORROD
- Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie B : Mme Anne-Marie FOURCADE
- Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C : Mme Michelle BAUCE

IV. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT

A. DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la poursuite des Diplômes Universitaires "Métiers de l'Administration Générale Territoriale" (MAGT) et "Cadre territorial" (CT) tant du point de vue du contenu que des modes de financement.

Pour la session 2018-2020, le contenu pédagogique des Diplômes Universitaires MAGT et CT, sera optimisé en mutualisant la préparation à l'épreuve orale d'admissibilité du concours, une session sur deux. En effet, en fonction du calendrier national des concours, une année sur deux, le Diplôme Universitaire Cadre territorial prépare au concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (en alternance avec le concours d'attaché territorial) et le Diplôme Universitaire des Métiers de l'Administration Générale Territoriale prépare au concours de rédacteur territorial, dont le contenu des épreuves d'admissibilité est assez proche.

La charge financière représentée par les Diplômes Universitaires n'évolue pas pour ces nouvelles sessions. Ainsi, pour le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, ces partenariats représenteront une charge financière de :

- 1 760 € pour le Diplôme Universitaire Cadre territorial,
- 8 319 € pour le Diplôme Universitaire des Métiers de l'Administration Générale Territoriale, auxquels s'ajoutent :
 - Une prise en charge des droits d'inscription de 150 € par étudiant par les centres de gestion partenaires (hors chèques qualification pour qui l'intégralité des droits d'inscription est supportée par le Centre de Gestion, pour un montant de 485 € environ),
 - La prise en charge par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques depuis plusieurs années de l'intégralité du coût de la formation au logiciel Cosoluce et, depuis la session 2017-2019, de la formation à la plateforme e-administration. En effet, la connaissance de ces outils informatiques est indispensable pour la bonne insertion professionnelle des étudiants. Cependant, ce logiciel n'étant pas présent de manière généralisée dans leurs départements, les autres centres de gestion partenaires n'ont pas souhaité participer à ce financement. Pour la session 2017-2019, cela représente un montant de 6 430 € (5 jours de formation par demi-groupe, soit un total de 10 journées).

Le Conseil d'Administration habilite le Président à signer les conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre des diplômes universitaires Cadre Territorial et Métiers de l'Administration Générale Territoriale pour les sessions 2018-2020.

B. DÉCOMPTÉ DÉFINITIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS POUR L'ANNÉE 2016

En 2016, le CDG 64 a organisé 3 concours et 2 examens professionnels. 2 706 candidats inscrits et 418 candidats lauréats ont été recensés sur ces opérations.

Le Conseil d'Administration approuve le décompte définitif du coût des concours et examens professionnels présenté pour l'année 2016. Le coût restant pour le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques est de 185 371,84 €.

C. ESTIMATIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2017

1. RÉCAPITULATIF DU COÛT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

En 2017, le CDG 64 a organisé 3 concours et 4 examens professionnels. 1 631 candidats inscrits et 340 candidats lauréats ont été recensés sur ces opérations.

La totalité des données financières n'étant pas connue, le coût restant à la charge du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques sera présenté en 2019. Il est à ce jour de 82 970,03 €.

2. APPROBATION DU COÛT RÉEL ET DU COÛT LAURÉAT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2017 ET AUTORISATION DU PRÉSIDENT À APPELER LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le coût réel et le coût lauréat pour les concours et examens professionnels 2017 et autorise le Président à appeler les participations financières dues au CDG 64.

V. QUESTIONS DE PERSONNEL

A. MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE POUR LE PERSONNEL DU CDG 64

Le CDG 64 s'est engagé dans l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire instituée par l'article 5 IV de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle qui permet, jusqu'en novembre 2020, d'introduire une phase de médiation avant tout contentieux au Tribunal Administratif.

Cette médiation est proposée aux collectivités du département mais ne peut pas être mise en œuvre dans les mêmes conditions pour le personnel du CDG 64 puisque les médiateurs sont eux-mêmes des agents du Centre de Gestion.

Après concertation avec le Président du Tribunal Administratif de PAU, le CDG 64 peut confier cette mission à un Centre de Gestion du même ressort géographique que le Tribunal Administratif. Il est donc proposé de solliciter le CDG 40 et le CDG 65 qui pourraient assurer la médiation préalable obligatoire en cas de conflit avec un agent du CDG 64. Inversement, le CDG 64 pourrait assurer la médiation concernant le personnel de ces Centres de Gestion.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres :

- d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le CDG 40 et le CDG 65 le moment venu, en précisant que la facturation sera effectuée au coût réel.

B. PLAN ET RÈGLEMENT DE FORMATION

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le plan de formation pluriannuel 2018-2020 et le règlement de formation du Centre de Gestion.

C. TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le tableau des emplois établi au 31 décembre 2017.

D. POSTES POUR LE PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES

Le Centre de Gestion dispose d'un Pôle Missions temporaires qui permet d'affecter ponctuellement des personnels qualifiés et formés auprès de collectivités qui en font la demande. Il s'agit soit de pallier des absences, soit de faire face à des pics d'activité, soit encore d'intervenir pour le traitement des archives des collectivités.

Pour permettre d'intervenir sur tous les métiers définis dans le projet de développement du Pôle Missions temporaires adopté le 22 octobre 2013 et compte tenu de l'activité actuelle du Pôle, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres de reconduire, pour deux ans, les postes mentionnés ci-dessous et d'adopter les termes du contrat.

Emploi	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois	Postes pourvus	Contractuels Fondement contrat	
Archiviste PMT	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	2	Selon les interventions en collectivité	Oui	Art. 25
Consultant administratif PMT	Attaché	TC	5		Oui	Art. 25
Gestionnaire administratif PMT	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	5		Oui	Art. 25
Assistant administratif PMT	Rédacteur	TC	30		Oui	Art. 25
Assistant administratif PMT	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	10		Oui	Art. 25
Gestionnaire technique PMT	Technicien	TC	5		Oui	Art. 25
ATSEM PMT	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	10		Oui	Art. 25
Adjoint technique PMT	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	5		Oui	Art. 25
Adjoint d'animation PMT	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC	5		Oui	Art. 25
Auxiliaire de soins PMT	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	TC	5		Oui	Art. 25
Auxiliaire de puériculture PMT	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	TC	5		Oui	Art. 25
Aide-ménagère / Auxiliaire de vie PMT	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	TC	5		Oui	Art. 25

Les crédits budgétaires nécessaires au financement de tous les postes créés sont inscrits au budget 2018.

VI. COMPTE-RENDU DE L'USAGE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT

Conformément à la réglementation, le Président rend compte de l'usage de la délégation que lui a donnée le Conseil d'Administration, à savoir la signature de conventions pour la fourniture d'un sujet national pour des opérations transférées organisées en 2018.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 12h00.

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART

Maire de BIRIATOU

Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion